

# POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

En cohérence avec la politique environnementale de Renault Group, l'usine de Cléon s'engage à :

- ◇ **Prévenir et réduire** en continu l'empreinte environnementale et les impacts sanitaires de nos activités de fabrication par :
  - ✓ La maîtrise des consommations énergétiques et des émissions atmosphériques, dans le respect des objectifs de neutralité carbone du Groupe définis dans le plan Climat
  - ✓ La réduction à la source et la maximisation de la valorisation des déchets
  - ✓ La prévention de la contamination des sols et des eaux souterraines
  - ✓ La maîtrise des consommations d'eau et des rejets dans le milieu aquatique
  - ✓ La maîtrise des risques chimiques et légionellose
  - ✓ La prévention des pollutions accidentelles
  - ✓ La maîtrise des nuisances sonores et olfactives
  - ✓ L'utilisation au juste nécessaire des matières premières
  - ✓ La préservation de la biodiversité
- ◇ Mettre en œuvre un Système de Management environnemental certifié ISO 14001, en vue d'assurer **l'amélioration continue** des performances environnementales et de **se conformer** aux réglementations et aux engagements volontaires de Renault Group.
- ◇ Sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux environnementaux et communiquer sur ses performances.
- ◇ Contribuer à la protection des actifs matériels et immatériels et à la compétitivité du Groupe, notamment par l'étude des opportunités d'économie circulaire.

Afin d'atteindre ces objectifs, le site de Cléon définit chaque année son **Programme Environnemental** et les moyens associés, en cohérence avec le plan stratégique du site, ses aspects environnementaux significatifs et la cartographie des risques environnementaux majeurs.

La Direction s'engage à appliquer cette politique et encourage toutes les personnes qui travaillent pour ou pour le compte de l'entreprise à collaborer à sa mise en œuvre.



à Cléon, le 22 février 2023

**M. Thomas DENIS**  
Directeur du site

## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE RENAULT GROUP

- **Créer de la valeur** : contribuer à la création de nouvelles sources de revenu et de profit au travers de solutions de mobilité innovantes et d'activités d'économie circulaire, contribuer à la compétitivité et la protection des actifs matériels et immatériels.
- **Prévenir et réduire** : prévenir et réduire en continu l'empreinte environnementale des activités, des services et des produits tout au long de leur cycle de vie.
- **Piloter** : mettre en œuvre un management environnemental sur l'ensemble du Groupe et de sa chaîne de valeur, en vue d'assurer le progrès continu et la conformité aux réglementations et aux engagements volontaires.
- **Dialoguer et communiquer** : assurer une communication et un dialogue partie-prenantes transparents et responsables

Les 4 domaines d'action prioritaires sont :

1. Changement climatique & efficacité énergétique.
2. Ressources & économie circulaire compétitive
3. Santé & substances
4. Biodiversité et écosystèmes